

**COMMUNE DE CRISENOY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 DECEMBRE 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 06 décembre à 21 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé JEANNIN maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Hervé JEANNIN, Maire, Evelyne MICHEL, Martine GONCALVES, Thomas BERTHON, Francky MÉHAUT, adjoints au Maire, Evelyne LAGGIA, Sandji XAVIER, Monique LÉGER, Isabelle LIEUREY.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Josette VALÉRY, Murielle MARIÉ, Alain BLESSING, Jean-Pierre FERNANDES.

Madame Murielle MARIÉ donne pouvoir à Madame Evelyne MICHEL.  
Monsieur Jean-Pierre FERNANDES donne pouvoir à Madame Isabelle LIEUREY.  
Monsieur Alain BLESSING donne pouvoir à Madame Isabelle LIEUREY.

Francky MÉHAUT a été nommé Secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 04 octobre 2021,
- Approbation d'une dépense d'investissement au 1er trimestre 2022 à hauteur de 25% de l'investissement 2021,
- Subvention DETR 2022,
- Admission en non-valeur de côtes irrécouvrables,
- Subvention Région IDF Soutien à l'équipement en vidéo-protection,
- Validation de la numérotation de voirie pour le déploiement de la fibre.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 04 OCTOBRE 2021**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 04 octobre 2021.

**APPROBATION D'UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AU 1ER TRIMESTRE 2022 A HAUTEUR DE 25% DE L'INVESTISSEMENT 2021**

Il s'agit d'une délibération que les communes proposent chaque fin d'année afin qu'elles puissent dépenser avant le vote du budget de l'année suivante, en avril.

La somme de 66 830,2775 € représente un budget investissement important pour des dépenses qui se révéleront nécessaires avant le vote du budget 2022.

Mme Evelyne MICHEL précise qu'il est prévu que les dépenses d'investissement tiendront dans cette enveloppe.

M. le Maire ajoute qu'il n'y a plus d'obstacle pour acheter la licence IV de débit de boissons.

Mme Evelyne LAGGIA demande les investissements prévus. M. le Maire précise que cette délibération avant le vote du budget en avril 2022 permettra couvrir une dépense imprévue mais nécessaire mais également par exemple de dépenser dès le début d'année la phase 3 du dispositif de vidéoprotection, ainsi que deux voiries (un parking et une voie d'accès).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2021	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2022
<b>20 : immobilisations incorporelles</b>	15 000 €	3 750 €
<b>21 : immobilisations corporelles</b>	252 321,11 €	63 080,2775 €
<b>TOTAL</b>	<b>267 321,11 €</b>	<b>66 830,2775 €</b>

### SUBVENTION REGION IDF SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDÉO-PROTECTION

M. le Maire précise que la prochaine étape d'installation de la vidéo protection se situera face à l'église, au carrefour des rue Église/Vert Saint Père/Fouju/Buttes et 4 caméras aux Bordes. Cela constitue la phase 3 du projet initial mais il s'est avéré que le succès des deux premières phases a déplacé les problèmes vers le centre village.

Il s'agit donc ici de refaire une demande de subventions afin de couvrir le cœur de village.

Il y a un taux de 40% alloué à la vidéo protection dans le cadre de la DETR 2022. La demande de subventions est de 40% pour le Département et Shirley, la secrétaire de mairie, a découvert la possibilité d'obtenir 30% de subventions par la Région.

Mme Monique LÉGER interroge sur l'utilité de la mise en place des caméras par rapport aux différents incidents ? M. le Maire précise que ce sont des phénomènes reports de villages déjà équipés. L'équipement au sein du cœur du village permettra une réduction encore plus importante des incidents, tout autant que pour la salle polyvalente.

L'efficacité d'un tel système ne vaut en effet que s'il couvre l'ensemble du village. Pour exemple, par rapport aux voitures incendiées, la gendarmerie précise que la vidéo protection a contribué à déterminer l'auteur des faits.

**IMPLANTATION DE QUATRE CAMERAS SUPPLEMENTAIRES DE VIDEO-PROTECTION**

Date prévisionnelle de réalisation des dépenses	Montant HT	Moyens financiers		
		Etat (DETR) 40%	Région 30%	Fonds propres de la commune
2022	9 291 €	3 716,40 €	2 787,30 €	2 787,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Sollicite l'aide de la Région Ile-de-France dans le cadre du soutien à l'équipement en vidéo-protection,
- Arrête les modalités de financement énoncées ci-dessus,
- Approuve le projet d'investissement correspondant.

**SUBVENTION DETR 2022**

M. Thomas BERTHON indique que la lecture de plaques coûte cher et donc, que les gendarmes appuient souvent ces projets de vidéo protection.

**IMPLANTATION DE QUATRE CAMERAS SUPPLEMENTAIRES DE VIDEO-PROTECTION**

Date prévisionnelle de réalisation des dépenses	Montant HT	Moyens financiers	
		Etat (DETR) 40%	Fonds propres de la commune
2022	9 291 €	3 716,40 €	5 574,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022,
- Arrête les modalités de financement énoncées ci-dessus,
- Approuve le projet d'investissement correspondant.

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE COTES IRRECOUVRABLES**

M. le Maire indique qu'il s'agit des sommes non recouvrées au bout de 5 ans par le Trésor Public.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :**

- **D'approuver** l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 24 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°4754480211 dressée par le comptable public,
- **De mandater** ces impayés au chapitre 65, article 6541.

## VALIDATION DE LA NUMÉROTATION DE VOIRIE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

M. Thomas BERTHON donne l'exemple de la ferme de Vert Saint Père. En effet, il faut déterminer un numéro par bâtiment pour le déploiement de la fibre. Parfois, les points fibres sont des transformateurs pour lesquels nous ne sommes pas obligés de déterminer un numérotage.

Pour le cas d'un pavillon avec plusieurs personnes, il faut donner le même numéro en rajoutant une lettre pour chaque personne. Le Mont Saint Martin est une appartenance à la SNCF.

De ce fait, afin de clarifier ces situations, il est proposé au Conseil Municipal de créer le numérotage de ces voies suivant le tableau ci-dessous.

Num Voie	Extension voie	MODIF	Type voie	Libellé voie	Localité	Code postal	SECTION+PARCELLE
0	Y	113	ROUTE	DE CHAMPEAUX	CRISENOY	77390	77145000ZI0129
999		2	ROUTE	DE CHAMPEAUX	CRISENOY	77390	77145000YB0037
0	Y	35	FERME	DE CHAMPIGNY	CRISENOY	77390	77410000YC0011
999		1	FERME	DE CHAMPIGNY	CRISENOY	77390	771450000A0323
999	Z	380	RUE	DE FOUJU	CRISENOY	77390	77145000ZI0169
999		86	RUE	DE FOUJU	CRISENOY	77390	77145000ZI0170
999	Z	1A	RUE	DE L EGLISE	CRISENOY	77390	77145000ZB0018
0	Y	2A	RUE	DE L EGLISE	CRISENOY	77390	771450000B0745
999		1B	RUE	DE L EGLISE	CRISENOY	77390	77145000ZB0018
0	Z	34	RUE	DES BUTTES	CRISENOY	77390	77145000ZI0064
999	Z	320	RUE	DU VERT SAINT PERE	CRISENOY	77390	77145000ZH0005
0	Y	1		LE MONT ST MARTIN	CRISENOY	77390	77145000ZL0095

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTÉ** ces propositions.

## AFFAIRES DIVERSES

- **M. le Maire** évoque les démissions de deux conseillères. Il s'agit de Mesdames Catherine BONGIBAUT et Marion ROY. Il les remercie pour le travail accompli et leur participation au sein de l'équipe municipale.

Mme BONGIBAUT a participé notamment pour aider la cantine lors des différentes absences de personnel. Mme ROY, a engagé un nettoyage du site et proposé plusieurs évolutions de la communication Mme MICHEL propose qu'au prochain conseil soit délibéré deux nouveaux suppléants pour le SIRSP suite à la démission des deux conseillers. Par rapport aux commissions : le besoin serait pour les commissions « Environnement » et « Communication ». Mme LAGGIA demande à M. le Maire s'il a échangé avec Mme BONGIBAUT suite à sa démission. M. le Maire répond qu'elle semble injoignable.

Par rapport à la commission « Enfance, jeunesse et sport » de la CCBRC, Marion ROY était titulaire, il faudrait donc un autre titulaire, y compris pour la commission « Transport » où Catherine BONGIBAUT était suppléante.

- **M. le Maire** rappelle que l'opération Voisins vigilants a été mise en place avec succès.
- **Mme Martine GONCALVES**, dans le cadre du projet de Prison, intervient suite au rendez-vous avec l'APIJ (Agence Publique Immobilière de la Justice) par rapport à une prochaine concertation préalable au projet. L'APIJ doit informer sur le périmètre impacté par ce projet. La concertation durera du 17 janvier au 25 février 2022 et un Garant a été désigné. Chaque habitant de l'ensemble de la zone géographique concernée pourra donner son avis sur le projet. Ce sera l'occasion de donner ses arguments. Le Garant contrôle que tout se passe dans les règles, il est indépendant et neutre contrairement à un commissaire enquêteur pour une enquête publique.  
Comme pour les enquêtes publiques un registre sera mis à la disposition des habitants. Mme Evelyne MICHEL précise qu'il faut rester cohérent dans les avis. Mme Martine GONCALVES précise qu'on a deux petites années pour se battre contre ce projet. La réunion publique se tiendra le 3 février 2022 avec un registre en ligne et disponible en mairie.
- **M. le Maire** rappelle les projets, et notamment ceux du Contrat rural en cours. Il reste à faire l'atelier municipal, le rez de chaussée du 1 rue grande, et le mur de l'enceinte de l'Eglise. Il existe un projet à travailler en parallèle concernant le bâtiment jouxtant le futur Café Multi-services  
Un autre projet à mener consistera à anticiper en préparant le futur contrat rural avec une enveloppe potentielle plus importante qu'auparavant, mais M. le Maire précise que le taux des subventions n'a pas encore été annoncé. Le nouveau contrat rural sera à déposer en 2023 et pourrait couvrir la période 2024/2026. Dans ce nouveau contrat rural, il pourrait y avoir de l'enfouissement.
- **Mme Isabelle LIEUREY** explique que les colis du Noël des enfants restant à distribuer ont été déposés en Mairie. Un papier devra être distribué afin de prévenir les familles concernées.
- **Mme Évelyne LAGGIA** rappelle la préparation du Noël des anciens qui aura lieu le mercredi 8 décembre 2021. Les membres de l'association ARTE VITA élaborent un marché gourmand en date du 18 décembre 2021, à défaut de pouvoir, une nouvelle fois, organiser leur habituelle grande fête du village.
- **Mme Évelyne MICHEL** demande à ce que les compte-rendu du SIRSP figurent sur le nouveau site internet.
- **M. Thomas BERTHON** présente les travaux prévus : des débitmètres seront mis en place début janvier 2022 au niveau du château d'eau et au début de la rue des Bordes. Des travaux GRT Gaz sont également prévus et permettront le remplacement de conduites de grand diamètre au niveau de la RN36. Il faudrait prévoir également le changement du hublot au niveau du grenier de la mairie.

- **Mme Martine GONCALVES** indique que dans le cadre de la modification du PLU, le rapport du commissaire enquêteur a rendu son rapport, avec un avis favorable. A charge pour le conseil d'y apporter ou non des modifications avant l'approbation. Il reste à organiser une commission urbanisme afin de valider le règlement, puis, il faudra voter l'approbation au prochain conseil municipal.
- **M. Francky MÉHAUT** revient sur la réunion de la nappe du Champigny qui s'est déroulée à Melun vendredi 04/12/2021. Il l'a trouvé très technique et très alarmiste. Dans le temps, il y aurait moins de consommation d'eau malgré l'augmentation du nombre d'habitants. Pour information, 6% de la consommation de la nappe sont consommés par les agriculteurs, 3% par l'industrie, 5% par les espaces verts et le reste, par les habitants. Ils ont demandé aux personnes présentes de donner leur avis pour mener des éventuels plans d'actions.

Par ailleurs, la plantation des arbres du Hameau de Suscy est prévue le 20 décembre 2021 ainsi qu'une opération broyage par les agents communaux qui produiront du paillage avant le vendredi 17 décembre 2021. M. MÉHAUT dit qu'il faut également prévoir que la nouvelle cuve soit branchée afin de pouvoir arroser les nouveaux arbres.

- **Mme Monique LÉGER** rappelle que le goûter des anciens se déroulera le mercredi 8 décembre 2021 avec un magicien présent sur cette journée. Elle remercie toutes les personnes bénévoles pour l'organisation du week-end du 4 décembre 2021.

**La séance est levée à 23h46.**